



Atelier « actions de développement durable » POUR UNE CITÉ PLUS VERTE DEMAIN

De quoi parle-t-on ?

Conjuguer développement économique, respect de l'environnement et vivre ensemble

Le **label patrimoine mondial de l'UNESCO** désigne un « ensemble de biens culturels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité ».

Le classement UNESCO est un réel atout pour la Cité et l'ensemble des acteurs économiques qui y exercent, mais attention : un site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO peut en être retiré si cette dernière estime que le bien en question n'est pas correctement géré et protégé.

Elle est également concernée par le **label Grand Site de France**, un label qui exige « la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable »

La Cité de Carcassonne reçoit en moyenne 2 millions de visiteurs par an, ce qui implique une pression forte sur la Cité et son environnement : 56 tonnes de marchandises et près de 2 tonnes de déchets (dont un tiers de déchets biodégradables) au quotidien, 3600 véhicules jour et jusqu'à 14000 touristes par jour, **XX kwh conso d'énergie, XX litres d'eau (chiffres à compléter)**

D'une manière générale, l'enjeu est de préserver le caractère authentique de la Cité en préservant les éléments de patrimoine matériel et immatériel : son environnement, sa biodiversité et son paysage en font partie.

S'adapter aux enjeux climatiques et répondre aux obligations

Aujourd'hui, l'adaptation au changement climatique est une nécessité partout et pour tous.

Les sujets sont nombreux : consommations énergétiques, consommations d'eau, gestion des déchets (réduction de la production, tri et traitement), préservation de la biodiversité, lutte contre les îlots de chaleurs, végétalisation des espaces publics... et plusieurs obligations (loi anti-gaspillage notamment) s'appliquent aujourd'hui à tous.

Or, si certains acteurs de la Cité sont engagés dans des démarches de développement durable, le constat général est qu'il existe de réelles marges de progrès et que les obligations ne sont pas respectés par tous.



Comment aider tous les acteurs de la Cité (habitants, restaurateurs, commerçants,...) à limiter leurs impacts sur l'environnement (énergie, eau, déchets...) ? Où et comment protéger et valoriser les espaces végétalisés ?

Comment réduire nos impacts sur l'environnement ?

Un des enjeux est de **permettre à tous les acteurs de la Cité, et en particulier les établissements touristiques, de contribuer à limiter les consommations d'eau, les consommations d'énergie, la production de déchets...** cela dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant, notamment avec la **loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020** et l'obligation pour tous de trier et valoriser les biodéchets à partir du **1^{er} janvier 2024**.

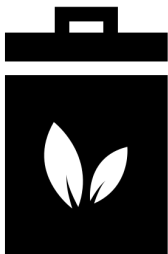
La Loi anti-gaspillage comprend **une centaine de mesures autour de 5 objectifs** pour réduire notre impact carbone, notre dépendance aux importations de matières premières, diminuer les charges de gestion de certaines catégories de déchets et préserver la biodiversité :

- **sortir du plastique jetable d'ici 2040** selon la stratégie dite « 3R3 » : réduire, réemployer, recycler
- **mieux informer les consommateurs** pour plus de transparence
- **agir contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire,**
- agir contre l'obsolescence programmée
- et mieux produire



Les biodéchets (appelés aussi déchets organiques) regroupent essentiellement :

- Les déchets verts, issus de l'entretien d'espaces verts
- Les déchets de cuisine et de table (DCT)
- Les déchets issus de l'industrie agroalimentaire



Principales obligations qui concerne directement les établissements touristiques :



Au 1^{er} janvier 2023 :

- **Remplacer la vaisselle jetable** des fast-food par de la vaisselle réutilisable
- Stopper l'impression systématique des tickets de caisse
- Arrêter la destruction des invendus non alimentaires – du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023

Au 1^{er} janvier 2022 :

- S'équiper de fontaines à eau
- Supprimer les sachets de thé en plastique
- Supprimer les jouets en plastique offerts dans certains menus
- Mettre à disposition du public des informations sur les produits contenant des perturbateurs endocriniens

Au 1^{er} janvier 2021 :

- Supprimer les boîtes en polystyrène expansé

Et aussi :

- Supprimer la mise à disposition de sacs en plastique
- Rendre le tri plus efficace grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation des couleurs des poubelles - logo Triman en 2022
- Mettre fin à la distribution des imprimés publicitaires non demandés contenant des huiles minérales

Quelques pistes pour s'engager dans une politique de développement durable



Pour limiter la consommation d'eau :

- Installer des réducteurs de pression et minuteurs
- Réutiliser l'eau non consommée
- Récupérer l'eau de pluie



Pour limiter la consommation électrique :

- Ventiler plutôt qu'utiliser des climatisations trop fortes
- Utiliser des volets thermiques
- Favoriser les matériaux non conducteurs de chaud ou de froid



Pour adapter son restaurant aux fortes chaleurs :

- Adapter son offre de menus
- Adapter son offre de boissons
- Attention aux températures en cuisine
- Utiliser des brumisateurs en terrasse ou en salle
- Favoriser la végétation sous différentes formes



Être ambassadeur des bonnes pratiques

- Avoir des politiques incitatives
- Trouver les bons conseils (CAUE..)
- Communiquer les bonnes expériences

Quels leviers et quels freins rencontrez-vous pour réduire vos consommations d'eau et d'énergie et pour gérer vos déchets ? De quoi auriez-vous besoin pour progresser ?

Comment contribuer à préserver et à valoriser le végétal dans la Cité ?

Différentes initiatives sont menées par la ville de Carcassonne pour que les espaces urbains soient adaptés au changement climatique : la charte de l'arbre et la végétalisation des espaces publics en font partie.

La Charte de l'Arbre : un guide de bonne conduite pour préserver notre patrimoine arboré

« Les arbres sont essentiels aux villes, ils représentent de nombreux enjeux : ils remplissent des **fonctions écologiques, climatiques et paysagères** et, préserver leur équilibre est essentiel à l'équilibre urbain. (...) Autant qu'un enjeu cette démarche constitue une véritable ligne de conduite dans un contexte où **la nature en ville doit être préservée et encouragée**. Avec la mise en place de la Charte de l'Arbre en Ville, la Ville de Carcassonne souhaite **protéger, entretenir dans les meilleures conditions et développer son patrimoine arboré** ».

La Charte est un « **guide de bonne conduite** » vis-à-vis des arbres.

Dans la Cité, l'enjeu est double :

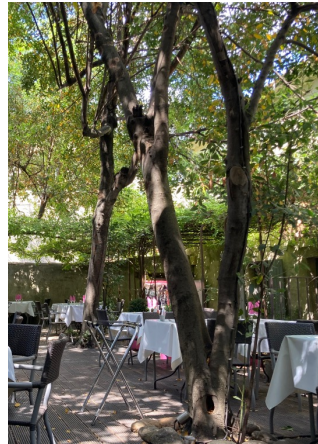
- préserver le patrimoine arboré existant qui a une histoire et est utile en été pour amener de l'ombre (notamment sur les places, où les arbres sont malmenés en servant de support d'affichage)
- Réfléchir à l'implantation de nouvelles plantations autour et dans la cité.

Le Permis de Végétaliser : une démarche participative pour des rues verdoyantes et fraîches

Dans un contexte de changement climatique, avec des épisodes caniculaires plus fréquents, la minéralisation des centres de nos villes est préoccupante. Elle engendre notamment des phénomènes de surchauffe en été, une perméabilité des sols empêchant l'infiltration des eaux et favorisant les inondations, et un recul de la biodiversité.

Il est important de faire évoluer la situation si l'on veut garder des **cœurs de villes attractifs et confortables en toute saison, pour les habitants comme pour les visiteurs**. Cette volonté est du ressort des communes, mais elles ne sont pas les seules à pouvoir agir et il semble important, aujourd'hui, **d'unir les actions publiques et privées, en associant les habitants**. La démarche du « permis de végétaliser » permet ainsi d'élargir les actions de végétalisation, de sensibiliser les citoyens et d'encourager leur participation, en partenariat avec la commune.

Le principe : C'est une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public qui réunit la collectivité et les habitants autour d'une charte. Il s'agit d'encourager la participation des habitants dans l'embellissement, le verdissement et l'entretien de leur rue par la plantation.



Selon l'enquête Restaurants de la Cité, réalisée par la CCI en 2019 :

- 64% des établissements traditionnels font l'effort de fleurir leur devanture, terrasse, cour... et celui-ci est toujours local (olivier, laurier...).
- Seul 33% des restaurants rapides valorisent leur établissement par du fleurissement, et quand c'est le cas, ce fleurissement reste local.



Où végétaliser davantage la Cité ? Comment rendre les espaces verts existants plus propices à la nature et plus conviviaux ?

Les règles du jeu de l'atelier

Pour vous, qu'est-ce qui fait l'authenticité de la Cité ? (15 minutes)

Chaque participant.e écrit sur une carte, un mot qui représente bien selon lui / elle l'authenticité de la Cité. Lors du tour de table, chacun se présente en indiquant son prénom, à quel titre il participe à la rencontre (habitant, commerçant, restaurateur...) et explique succinctement pourquoi il a choisi ce mot. L'animatrice explique ensuite le principe des deux ateliers et les participants se répartissent dans chacun d'eux.

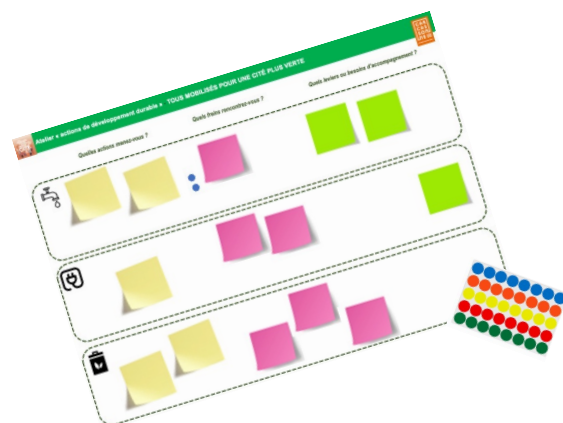


S'engager dans une démarche de développement durable

- **10 minutes de réflexion individuelle** : chaque participant rédige 6 post-it pour indiquer :
 - Post-it jaunes : les actions qu'il a engagées (ou observées) cet été en termes d'économie d'eau, d'économie d'énergie et de gestion des déchets
 - Post-its roses : les freins rencontrés dans la mise en œuvre des actions et dans l'application de la réglementation
 - Post-its verts : les leviers ou les besoins d'accompagnement pour s'engager dans une démarche de réduction des impacts sur l'environnement
- **30 minutes de mise en commun** : les participants partagent ce qu'ils ont écrit et positionnent ensemble les post-it sur le support collectif
- **20 minutes de synthèse et de hiérarchisation** : chaque participant attribue 5 gommettes aux freins qui lui semblent les plus importants à lever et 5 gommettes aux leviers / besoins les plus pertinents (possibilité de mettre plusieurs gommettes sur une même proposition)

Végétaliser la Cité

- **15 minutes** : les participants prennent connaissance de la carte des espaces verts existants et identifie des espaces/lieux potentiels à végétaliser (pieds de façades ou autres)
- **45 minutes** : les participants prennent connaissance des photos/ images de ce que pourrait accueillir les espaces (en termes de biodiversité, d'usages et de patrimoine). Ensemble, ils sélectionnent les images qui leur paraissent les plus importantes et les positionnent sur la carte.



Partage des travaux en plein groupe (45 minutes)

Chaque groupe présente ses propositions. Les autres participants sont invités à réagir et à compléter.

Les rapportrices débrièfent avec le groupe les propositions clés à restituer en plénière et les inscrivent sur le support de restitution commun :

- Les 3 leviers principaux pour s'engager dans une démarche de développement durable
- Les principales propositions pour la végétalisation de la Cité